



Les batraciens sont en avance !

En raison des aléas climatiques et de l'exceptionnelle douceur des températures, le crapauduc a été monté avec près de trois semaines d'avance, en face de la Réserve Naturelle Régionale de l'étang de Saint-Bonnet, à Villefontaine.

Visiteurs ou automobilistes circulant sur la route départementale 36, vous n'avez sans doute pas manqué d'observer les petits filets verts qui font face à l'étang de la Réserve Naturelle Régionale de l'étang de Saint-Bonnet, à Villefontaine.

En effet, cette année, compte-tenu des aléas climatiques et de l'exceptionnelle douceur des températures, le crapauduc a été monté avec près de trois semaines d'avance !

Et pour cela, ce ne sont pas moins d'**une douzaine de personnes** motivées, agents du pôle Voirie de l'Espace public et du service Environnement de la CAPI ou bénévoles de l'APIE qui se sont donnés rendez-vous **le lundi 8 février 2016 pour mettre en place cet ouvrage de sauvetage des batraciens** en une seule journée. En effet, la pluie et les températures clémentes ont sonné le départ de la migration printanière des grenouilles, crapauds et autres tritons, qui démarre habituellement fin février-début mars.

Ils se déplacent ainsi pendant un mois environ, depuis les boisements alentours, où ils ont passé l'hiver sous les feuilles, dans des anfractuosités de racines, ou dans des regards de propriétés environnantes.

Ils partent en direction de l'étang de Réserve Naturelle Régionale, irrésistiblement attirés par l'eau, afin de s'y reproduire. Mais pour cela, ils devront franchir de nombreux obstacles bien en amont et éviter notamment les écrasements routiers!

Désormais, et **chaque matin jusqu'au mois de mars**, les naturalistes de l'Association Porte de l'Isère et certains agents du service Environnement de la CAPI, seuls autorisés à manipuler ces espèces protégées, se relaieront sur le crapauduc pour **collecter les animaux, les identifier puis les relâcher dans la Réserve.**

Mais n'oublions pas que la préservation de la biodiversité ne s'arrête pas aux limites des périmètres des espaces protégés. Ainsi, si au cours de vos déplacements vous en observez sur les routes, levez le pied et évitez-les car ils sont précieux.

